

NOUS SOMMES DES CITOYENS, DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Nos enfants sont en primaire, collège, lycée. Nous appelons instamment tous les élus de la République et les responsables de l'Éducation Nationale impliqués dans les décisions relatives au numérique à l'école à la cohérence, et leur rappelons leur mission de protection de nos enfants et adolescents. Enfin, nous leur demandons de respecter notre liberté éducative et l'harmonie de nos foyers.

Nous leur reconnaissons des intentions louables et comprenons qu'ils veuillent diversifier les contenus. Mais ces intentions ne peuvent occulter la réalité vécue par les familles au quotidien :

Le risque d'accès à des contenus non éducatifs voire inappropriés sur les dispositifs numériques de l'école, la participation de nos enfants à des logiques commerciales, etc.

L'actualité récente nous rappelle ô combien la question de l'usage du numérique par les enfants requis par l'école relève d'enjeux sanitaires, démocratiques et « civilisationnels » pour citer le rapport¹ remis le 30 avril 2024 à Emmanuel Macron par la Commission d'experts sur l'usage des écrans par les jeunes.

Quelle est la place accordée à la liberté éducative parentale dans tout ça ? Comment s'assurer que la liberté individuelle de chaque famille quant à l'usage des écrans au sein de son foyer puisse être garantie, dans un État de droit ?

Lettre ouverte

à tous les élus de la République et les responsables de l'Éducation Nationale impliqués dans les décisions relatives au numérique à l'école

Le 30 novembre 2023, Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation, affirmait que « *Concernant [l'usage des écrans à la maison](#), nous sommes proches d'une catastrophe sanitaire et éducative chez les enfants et les ados.* ». Le 16 janvier 2024, le président de la République Emmanuel Macron présentait [la régulation de l'accès aux écrans pour les enfants comme une priorité](#).

Pourtant, et malgré les alertes [scientifiques et médicales](#) concernant le danger d'une surexposition des enfants aux écrans, l'Éducation Nationale procède au déploiement du numérique à grande échelle et crée des situations dommageables pour les enfants et leurs familles, alors qu'une éducation au numérique mesurée, entièrement repensée et prenant véritablement en compte la protection de la sphère familiale pourrait être intéressante.

Mais aujourd'hui, malgré les mobilisations à travers la France et la demande de travail concerté sur ce sujet, nombre de parents voient leurs inquiétudes, clairement fondées sur leurs vécus quotidiens, sous-estimées voire ignorées.

Il est temps d'écouter les familles qui souffrent de cette surexposition massive des enfants aux écrans dans leurs foyers générée par l'école.

Également, les inquiétudes des enseignants doivent être entendues.

Cette lettre traitera de (1) la liberté éducative des parents et de (2) la numérisation de l'école.

1. L'immixtion de l'Éducation Nationale dans la vie des familles

En demandant aux enfants d'accéder à des outils numériques en dehors des heures de classe, l'Éducation Nationale :

- opère une intrusion importante dans la vie des familles,
- désorganise complètement leur équilibre,
- crée des réflexes de dépendance ou les favorise²,
- et engendre des conflits familiaux sur la gestion du temps d'écran.

Ce faisant, cette injonction de l'Éducation Nationale appauvrit les relations intrafamiliales et dépossède les parents de leur autorité parentale quant à l'usage des écrans.

C'est un fait. Il paraît important que les décideurs en aient conscience.

Et, n'y a-t-il pas là une atteinte à la liberté individuelle et un empiètement de l'école sur la liberté éducative des parents ?

L'article 371-1 du Code civil indique qu'il appartient aux parents « *de protéger {leur enfant} dans sa sécurité, sa santé et sa moralité* ». C'est forts de cet article que nous vous adressons cette lettre ouverte.

En effet, il existe une injonction bien présente de l'Éducation Nationale pour que les enfants utilisent les écrans et internet, et notamment à leurs domiciles.

À tel point que des collégiens qui n'ont pas accès aux écrans et à internet chez eux ne peuvent purement et simplement pas faire leurs devoirs.

Pourtant, chaque foyer n'est-il pas libre de ne pas donner accès aux écrans à ses enfants ou très peu ? Cela ne relève-t-il pas de la liberté éducative des parents ? Et, par ailleurs, peut-on exiger des foyers d'avoir une connexion internet ?

Rappelons que dans un avis de juin 2022 [sur « la contribution du numérique à la transmission des savoirs »](#), le Conseil Supérieur des Programmes³ (CSP) souligne que « *les contenus à risques (sexuels, tabagiques, alcooliques, alimentaires, violents, etc.), les prescriptions de normes pour les adolescents (publicités, influenceurs, réseaux sociaux, etc.) saturent l'espace numérique*. ». Et, un site⁴ gouvernemental indique qu'« *à 12 ans, près d'un enfant sur 3 a déjà été exposé à du contenu pornographique* », et encore, cette statistique date de 2018...

Enfin, Selon une étude⁵, seul 5% du temps des enfants passé sur des écrans l'est pour des activités instructives éducatives.

Et peut-on raisonnablement attendre d'un enfant et adolescent qu'il soit capable de réguler ses accès aux écrans quand on voit la difficulté que nous, adultes, pouvons avoir à le faire ?

En la matière, le collectif Surexposition Ecrans (CoSE)⁶, composé de cliniciens, y répond par la négative.

On pourra avancer qu'il existe des dispositifs de « contrôles parentaux », et pourtant ce même site gouvernemental souligne « *que le contrôle parental est avant tout un outil, il n'est pas infallible* » et ne peut se substituer à la vigilance, voire, à la surveillance. On ne peut, en effet, nier que par « essence », ces outils peuvent donner accès à tous les contenus, les plus intéressants, comme les autres... Ainsi, nous rejetons en bloc l'assertion selon laquelle les écrans ne sont pas mauvais en soi mais que c'est l'usage que l'on en fait qui importe. Cela est trop simpliste, car il s'agit bien d'usages pluriels, et souvent simultanés. Ce serait vrai dans un monde dans lequel un écran ne pourrait servir qu'à une tâche donnée. Mais la réalité, c'est que les dispositifs numériques donnent accès à une multitude de contenus et d'usages en même temps. Dans ce contexte, l'usage d'un outil pédagogique numérique a toujours des « effets collatéraux ».

L'Éducation Nationale ne peut transférer aux parents la responsabilité de surveiller les enfants chaque

jour pendant leurs devoirs parce que l'école demande qu'ils aient accès à internet. Comprendons bien que cela signifie que des enfants qui seraient aujourd'hui autonomes pour faire leurs devoirs perdraient leur indépendance et devraient être surveillés pour faire leurs devoirs sur écran avec accès à internet. Car il y a des écoles dans lesquelles les enfants doivent par exemple regarder des vidéos YouTube pour faire leur devoirs, et ce, dès les petites classes de l'école élémentaire. C'est une réalité.

Mais comment s'assurer que chaque enfant puisse être surveillé et a-t-on envie de développer cette culture de la surveillance ? Sont-ils mûrs pour cet usage recommandé par l'école ? La majorité numérique n'est-elle pas de 15 ans dans le RGPD ⁷ ? Et même au-delà de 15 ans, ils restent des mineurs à protéger.

Et, que dire de l'inextricable situation des parents devant s'occuper à la fois d'enfants en bas âges, trop petits pour être derrière un écran, et d'aînés devant faire leurs devoirs sur écran ? Comment le parent peut-il se dédoubler pour à la fois encadrer son enfant sur écran et s'occuper des plus petits qui n'ont pas l'âge d'y avoir accès ?

Et qu'en est-il des parents qui travaillent ou qui ne sont pas conscients des dangers et dont les enfants doivent faire seuls leurs devoirs à la maison sur écran et qui seront très probablement happés par des contenus non éducatifs, voire inadaptés ? Est-ce cela l'égalité des chances ?

Encouragés par l'école, les enfants demandent à leurs parents dès le plus jeune âge d'accéder à la maison à L'Espace Numérique de Travail (ENT) ou aux vidéos de la classe prises par les enseignants et mises en ligne. Le fait est là : quelle que soit l'intention, l'école légitime aux yeux de l'enfant et parfois même aux yeux des parents un accès des enfants aux écrans de manière systématique alors même que souvent une autre solution non numérique permettrait d'obtenir le même résultat, ou, pour des usages qui n'ont rien de nécessaires.

Un véritable brouillage des frontières entre les sphères privée et scolaire s'opère pour l'élève.

Le rapport du 30 avril de la Commission réunie par E. Macron sur les écrans et les jeunes souligne d'ailleurs l'« *injonction paradoxale qui conduit les jeunes élèves à passer du temps sur les ENT et à les consulter à des heures indues alors que, dans le même temps, il leur est demandé de modérer leurs usages des écrans* ».

Les carnets de liaison (et les agendas) sont petit à petit remplacés par des ENT, incitant les parents à se connecter toujours plus et prônant la culture de l'immédiateté. Quid de l'exemplarité auprès de nos enfants que nous voulons protéger de dérives potentiellement addictives ? Quid de la pleine attention des parents envers leurs enfants ?

Quid du droit à la déconnexion (voire à la non-connexion) des enfants et des parents ?

Et bien sûr, le sujet des ENT ne peut se faire sans évoquer le récent piratage qui a conduit les élèves de plus de 400 établissements scolaires à recevoir des messages de menaces terroristes et parfois une vidéo de décapitation sur leurs Espaces Numériques de Travail (ENT). Nos enfants, ont été exposés à des contenus extrêmement violents par l'école. Bien sûr, l'Éducation Nationale n'est pas à l'origine des contenus en question, mais elle impose l'accès de nos enfants aux ENT et aux écrans et internet plus largement avec tous leurs dangers potentiels, comme nous le montre cet événement récent .

On rétorquera que des cellules psychologiques ont été mises en place. Et que, concernant l'usage du numérique par les enfants plus généralement, des infirmiers interviennent en classe pour aborder les dérives associées. Cela ressemble tout de même fort à la situation d'un pompier pyromane ?

Car de plus en plus de parents témoignent que ces ENT sont le début de la perte de contrôle sur l'accès de leurs enfants aux écrans.

Et, on ne lira jamais rien entre les lignes d'un agenda papier vierge, tandis qu'on ne pourra jamais garantir la sécurisation à 100% d'un outil connecté. C'est un fait.

Une amorce de possible changement en la matière, bien que ne concernant que les jeunes enfants, provient des conclusions du récent rapport ⁸ du 30 avril dont les auteurs recommandent de « *ne plus utiliser l'ENT pour les enfants du primaire* ».

Également, est irrecevable l'argument selon lequel nombre d'enfants auraient massivement accès aux écrans en dehors de l'école : pas tous. La seule question à se poser est bien celle du rôle de l'école et de ses missions et non celle de ce que font ou ne font pas les enfants en dehors de l'école et quand bien même, devrait-on pour autant sacrifier les enfants, même moins nombreux, qui sont protégés du contenu des écrans par leurs parents ? Ainsi, par exemple, est-ce le rôle de l'Éducation Nationale de mettre entre les mains des enfants des outils leur donnant accès à des sites commerciaux, à des vidéos d'influenceurs, ou autre, notamment en cas de contrôle parental débridé ?

Malgré cela, des départements déploient des stratégies de distribution de terminal numérique à chaque enfant à partir du CM1 voire avant, pour les préparer à l'usage des tablettes au collège, qui les prépare à l'usage du numérique au lycée, qui les prépare à la vie professionnelle. Mais où va s'arrêter cette anticipation ?

Et, un terminal par enfant ? Quid de la sobriété numérique ?

2. La numérisation de l'école n'est pertinente ni pédagogiquement ni socialement

Pour ceux qui s'inquiéteraient de la formation de nos enfants au numérique pour leur vie à venir, le Conseil Supérieur des Programmes indique qu'« *il ressort également d'enquêtes internationales que l'acquisition de nombreuses compétences numériques est avant tout facilitée par la maîtrise de processus de réflexion et de raisonnements complexes, acquis hors de la sphère du numérique.* » Et, « *une conversion tardive à cet environnement n'empêchera nullement un usage de ses outils* »es.

Éduquer PAR le numérique n'est pas éduquer AU numérique.

Et qui n'a pas entendu des poncifs tels que « c'est le progrès », « c'est le sens de l'histoire », « les enfants ne pourront pas y échapper ». Vraiment ?

Nicole Belloubet affirme⁹ qu'« *il est absurde de penser que notre société future se fera sans le numérique et si l'école ne travaille pas à l'utilisation du numérique avec les enfants alors je crois que l'école de demain est totalement ratée*».

Mais doit-on vraiment les immerger dès leur plus tendre enfance dans le numérique pour cela ? L'école doit-elle vraiment inciter nos enfants à faire usage des écrans en maternelle et en élémentaire ? Est-ce son rôle d'en inciter à en faire un usage intensif au collège ou au lycée ?

Il y a même des écoles dans lesquelles des tablettes sont distribuées aux enfants dès l'âge de trois ans.

Et Madame Belloubet de continuer : « *Pour moi, un outil numérique accompagné, c'est à dire avec l'enseignant à proximité qui mesure les apprentissages et les progrès des apprentissages, je crois que ce n'est pas quelque chose qui doit être rejeté* ».

C'est vrai, peut-être que l'usage du numérique pourrait être intéressant à l'école pour des usages très spécifiques, s'il était extrêmement encadré par les enseignants, en ayant soin de protéger les enfants de tout contenu non exclusivement lié à l'instruction en cours (ce qui est une réelle difficulté : les enfants apprennent vite à ouvrir plusieurs onglets derrière l'onglet principal utilisé en cours !), mais ce ne pourra que très difficilement être le cas avec des outils connectés à internet.

Également, d'autres usages des écrans dans le cadre scolaire paraissent pour le moins étonnants :

des collégiens à qui il est demandé d'utiliser leurs téléphones portables personnels dans le cadre d'un cours, stigmatisant les élèves qui n'en auraient pas, invitant à l'usage des téléphones pourtant interdits d'utilisation dans les collèges et renforçant encore la dépendance à ces appareils. Quid du respect de la loi ?

des dessins animés diffusés en maternelle pendant des récréations pluvieuses ou pendant l'accueil du matin. Quid du bienfondé pédagogique d'une telle pratique quand les scientifiques insistent pour que les enfants ne soient pas devant les écrans avant d'aller à l'école pour ne pas altérer

leur capacité de concentration ?

Les enseignants passent aujourd'hui un nombre d'heures très important à faire de l'administratif numérique et ont vu leur métier bouleversé. Enseignants qui, pour certains, reportent que le dispositif qui devrait empêcher les élèves d'accéder à nombre de sites pendant les heures de cours (seulement) ne fonctionnent pas depuis des années. Enseignants également, qui observent que ces écrans sont des sources de distraction pour les élèves en classe. Enseignants enfin, qui s'inquiètent profondément de la direction stratégique prise par l'Éducation Nationale.

Ainsi le Syndicat SNES F.S.U., dans un [récent article](#) consacré à la position du Ministère de l'Éducation Nationale sur le « Choc des savoirs » s'inquiète du fait que

« La France sera ainsi le premier pays au monde à généraliser à titre gratuit l'usage d'une intelligence artificielle {IA} à tous les élèves d'une classe d'âge pour accompagner leur progression scolaire. Elle sera utilisée en dehors des heures de cours et en complément de l'accompagnement en classe. »

« Que restera-t-il alors comme tâches aux professionnel·les, à part celle de vérifier le travail de l'IA, à l'instar de ce qui se produit déjà dans le journalisme, le graphisme, la traduction, avec des destructions d'emplois non négligeables à la clé ? »

Pourtant, l'Éducation Nationale est consciente des risques inhérents à l'usage de l'IA puisqu'un [groupe de travail](#) rattaché à la Direction du numérique pour l'éducation du Ministère a formulé les risques suivant :

« du côté des professeur·es : dépossession de la conception des cours, recul des compétences, risque de voir l'usage des IA imposé dans les établissements ; du côté des élèves : confrontation croissante à des fakes, activité intellectuelle entravée, réduction de la liberté de choix, infantilisation. »

« Certains outils représentent une forme de privatisation et de commercialisation en transférant le contrôle des programmes scolaires et de la pédagogie des enseignants et des écoles vers les entreprises à but lucratif ».

Quid de l'application d'un principe de précaution sur l'usage de l'IA générative parfois appliqué dans d'autres domaines scientifiques demande le syndicat des enseignants ?

Et, il est frappant de constater que le dernier tiers du rapport du [CSP10](#), s'appuyant sur des centaines d'études scientifiques, enquêtes et auditions, remet explicitement en question la numérisation de l'école. Il recense même tous les éléments d'une catastrophe en cours¹¹.

Bilan humain négatif

Ce rapport retire des enquêtes nationales et internationales que l'utilisation très importante des appareils numériques à l'école provoque une baisse des résultats, diminue la réflexion, la mobilité globale, la motricité fine, l'imagination, la sensibilité, qu'elle peut ouvrir la porte à l'illettrisme, et qu'elle amplifie les inégalités sociales en matière d'éducation. Il défend l'usage de l'imprimé, l'interaction humaine, la lecture à haute voix et les méthodes pédagogiques éprouvées.

Le gouvernement suédois, après avoir observé une baisse du niveau des élèves, a cette année décidé de revenir aux manuels scolaires qui avaient été remplacés par des outils numériques.

Pour ce qui concerne la santé, le rapport égrène une longue liste de troubles causés par la surexposition aux écrans, qui vont des troubles de la vue, de l'attention, du sommeil, de la mémoire, du langage, du comportement, à la passivité intellectuelle et à la perte de capacités fonctionnelles, jusqu'à des pathologies graves d'ordre psychologique et psychiatrique (isolement social, symptômes dépressifs et anxieux, troubles de la croissance). Il est attesté que l'usage actuel et croissant des écrans est nuisible au développement physique, psychique et cognitif des enfants.

Bilan écologique désastreux

Concernant le bilan écologique, l'usage inconsidéré du numérique est une injonction qui n'est plus tenable : les effets sont dévastateurs. La pollution numérique, après avoir doublé celle du trafic aérien, est en train de rattraper celle du trafic routier mondial. Concernant les déchets, quelqu'un s'est-il demandé, dans les bureaux du ministère de l'Éducation nationale, dans quelle poubelle se retrouvent les centaines de terminaux déjà distribués ? Quels élus des collectivités locales se le demandent lorsqu'ils votent les dotations en tablettes de leurs collèges et écoles ?

Logique commerciale et citoyens éclairés

À tous les élus des collectivités territoriales, à qui l'État force la main pour qu'ils votent de nouveaux plans de numérisation de l'école, rappelons le jugement cinglant qu'a formulé le CSP. Il déplore qu'on ait pu « *privilégier des logiques économiques ou clientélistes à défaut d'objectifs pédagogiques définis* », et recommande de « *ne pas considérer l'Éducation nationale comme un marché ouvert aux stratégies commerciales des acteurs commerciaux et notamment des géants du numérique* » qui vendent logiciels et terminaux aux collectivités territoriales pour qu'ils soient distribués aux élèves.

Car dans ces conditions l'Éducation nationale renforce surtout la dépendance au numérique, produisant davantage des consommateurs captifs que des utilisateurs avisés, avec des opinions qui se forment plus par les algorithmes que par la réflexion. Ou comment fabriquer une pensée standardisée. Car ce que nous constatons, c'est que l'école numérique démonte l'instruction et ne contribue certainement pas à former des citoyens éclairés.

Dans cette perspective, il est urgent de ne pas recourir au numérique lorsque d'autres solutions existent, d'interdire que les terminaux utilisés dans l'établissement scolaire soient rapportés au domicile, de ne plus demander aux élèves d'accéder à des outils connectés pour les devoirs, d'interdire totalement les téléphones portables dans l'enceinte des collèges (et non plus seulement leur usage, car il est en réalité actuellement utilisé par certains, aux toilettes par exemple), d'interdire l'usage des téléphones portables dans l'enceinte des lycées.

À ce sujet, Nicole Belloubet affirmait le 30 avril ¹² : « *j'ai moi même parlé il y a quelque temps d'une pause numérique au collège en disant vraiment qu'il fallait éviter la circulation des téléphones portables dans les collèges (...) que les portables puissent être déposés à l'entrée (...)* ».

Mesdames et Messieurs les décideurs, nous comptons sur vous pour mettre en application la proposition de Madame Belloubet, et pourquoi pas pour généraliser sa puissante idée de « pause numérique » à tous les outils numériques dans les établissements scolaires. Enfin, nous comptons sur vous également pour appliquer les recommandations du rapport du 30 avril de la Commission d'experts sur les écrans et les jeunes, et plus encore, pour appliquer les recommandations du collectif CoSE ¹³ qui assurent plus certainement la protection des nos enfants.

Les membres du Collectif pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique

Notes:

¹ [Franceinfo, 30 avril 2024](#)

² Regarder tous les jours et même plusieurs fois par jour les informations sur les Environnements Numériques de Travail (ENT) par exemple

³ [Une instance indépendante](#) qui émet des avis et formule des propositions ministre de l'Éducation nationale

⁴ [Jeprotègemonenfant.gouv.fr](#)

[5 Commun sens media](#)

[6 Collectif Surexposition Écrans \(CoSE\)](#), composé de cliniciens de terrain en contact quotidien avec des enfants

[7 RGPD](#) : Règlement général sur la protection des données

[8 Franceinfo, 30 avril 2024](#)

[9 Entretien sur France Inter](#)

[10 Conseil Supérieur des Programme \(CSP\)](#), une instance indépendante qui émet des avis et formule des propositions à la ministre de l'Éducation nationale

[11](#) Les trois sections qui suivent sont quasi exclusivement issues d'un résumé du rapport du Conseil Supérieur des Programmes (avis de juin 2022 [sur « la contribution du numérique à la transmission des savoirs »](#)) effectué par le collectif CoLINE

[12 Entretien sur France Inter](#)

[13 Collectif Surexposition Écrans \(CoSE\)](#), composé de cliniciens de terrain en contact quotidien avec des enfants